



Notes pour une allocution de la présidente de la FCFA, Liane Roy

Au Comité permanent des langues officielles du Sénat

Dans le cadre de son étude sur l'immigration francophone en milieu minoritaire

Lundi 2 mai 2022

Seule la version prononcée fait foi



Monsieur le président, honorables Sénatrices et Sénateurs,

Je vous adresse la parole à partir de Moncton, au Nouveau-Brunswick, qui fait partie des territoires traditionnels du peuple Mi'kmaq. En tant que fière Acadienne, je suis reconnaissante de toute l'aide apportée par les Mi'kmaq au peuple acadien au cours de son histoire.

Je vous remercie de cette occasion que vous nous donnez de comparaître dans le cadre de votre étude sur l'immigration francophone en situation minoritaire.

Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a fixé pour cible, en 2003, que 4,4 % des immigrants et immigrantes admis chaque année ailleurs qu'au Québec soient d'expression française. Cette cible devait être atteinte en 2008, mais l'échéancier a été remis à 2023.

Historiquement, le gouvernement n'a jamais réussi à progresser vers cette cible. Les résultats annuels ont rarement dépassé 2 %. Pour 2021, ils étaient à 1,95 %. À Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, on rappelle que l'échéance de la cible n'est pas arrivée. Mais les communautés étaient en droit de s'attendre à au moins du progrès vers l'atteinte de cette cible. Au lieu, nous avons eu une décennie de stagnation.

Et même si la cible de 4,4 % était atteinte l'an prochain, les impacts de cette décennie perdue sont bien tangibles. Le poids démographique des communautés francophones et acadiennes a chuté de 4,4 % en 2001 à 3,8 % en 2016. Et si la tendance se maintient, il sera à 3,1 % en 2036. Le commissaire aux langues officielles a chiffré à 76 000 le nombre d'immigrants et d'immigrantes d'expression française qui auraient pu s'établir dans nos communautés, au cours des 15 dernières années, si la cible avait été atteinte dès 2008.

Nous sommes dans le domaine des torts qui demandent réparation. C'est pourquoi nous avons demandé que le gouvernement se donne les moyens d'atteindre dès 2024 une cible de 12 %, qui devra progresser pour toucher 20 % en 2036.

Ces chiffres, nous ne les avons pas inventés. Ils proviennent d'une importante étude démographique réalisée pour le compte de la FCFA par la firme Sociopol. Cette étude utilise les données de Statistique Canada, ainsi que le modèle Demosim. Cela nous a permis d'explorer divers scénarios. En-deçà de 10 %, nous sommes à peine dans le maintien des niveaux actuels. Le modèle progressif que nous proposons, en revanche, permet de rétablir à 4,4 %, d'ici 2036, le poids démographique de nos communautés.

Cet objectif, d'ailleurs, en est un du gouvernement lui-même. Exprimé deux fois : dans le *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023*, puis dans le document de réforme des langues officielles publié en février 2021.



Certes, ce chiffre étonne. Plusieurs ont demandé comment nous espérons atteindre une cible de 12 % alors qu'au fil des ans, le gouvernement n'a pas réussi à atteindre la cible actuelle ?

La réponse est bien simple : en mettant enfin en place les mesures spécifiques en matière d'immigration francophone que nous demandons depuis des années.

La bonne volonté ne manque pas à IRCC. Mais il leur manque des outils. Car ce n'est pas uniquement en apportant des ajustements à des programmes généraux d'immigration, comme Entrée Express, qu'on atteindra nos objectifs.

On ne fait pas de l'immigration en milieu minoritaire comme on en fait en milieu majoritaire. Il faut une politique en matière d'immigration francophone qui comportera des programmes et mesures spécifiques, faits pour des réalités spécifiques.

Voici donc nos recommandations.

D'abord, que le gouvernement du Canada se dote d'une politique en immigration francophone holistique, qui comprendra des leviers taillés sur mesure pour la francophonie canadienne, incluant un financement bonifié pour permettre aux communautés francophones de participer directement à sa mise en œuvre ;

En deuxième lieu, que le gouvernement crée un programme économique distinct pour l'immigration francophone hors Québec, taillée sur mesure pour les besoins de main-d'œuvre des communautés francophones et acadiennes, et qui permettra aux communautés de participer au recrutement et à la sélection des immigrantes d'expression française ;

Troisièmement, que le gouvernement crée des volets francophones spécifiques pour la catégorie du parrainage familial, les réfugiés et les Programmes des candidats des provinces.

En quatrième lieu, vous êtes sûrement au courant des problèmes de refus de visas que rencontrent plusieurs étudiants et étudiantes francophones, en particulier en Afrique subsaharienne, lorsqu'ils veulent venir étudier en français dans nos communautés. Certains des critères qui leur sont imposés – par exemple, de démontrer qu'ils retourneront dans leur pays une fois leurs études terminées – sont en contradiction avec les objectifs du Canada en matière d'immigration francophone.

Nous recommandons donc la levée de ces critères et, de façon plus générale, une augmentation substantielle de la capacité de traitement de demandes de visa et d'immigration dans les pays de la francophonie, en particulier en Afrique.



D'autre part, l'an dernier, IRCC a mis en place pour une période de six mois une passerelle permettant aux résidents et résidentes temporaires de faire la transition à la résidence permanente. Devant le succès de cette initiative pendant la pandémie, nous recommandons que cette passerelle devienne permanente pour les candidats et candidates francophones.

Enfin, nous recommandons que le gouvernement fournisse un appui supplémentaire aux communautés francophones et acadiennes pour qu'elles puissent s'engager pleinement à toutes les étapes du continuum d'immigration. De la promotion à l'international à la mobilisation des employeurs pour le recrutement, aux services pré-départ, au renforcement des services d'établissement et de réinstallation en français, jusqu'à l'aménagement de communautés accueillantes et inclusives pour assurer le succès des personnes qui s'y établissent.

Voilà maintenant 20 ans que les communautés francophones et acadiennes travaillent d'arrache-pied pour relever le défi de l'immigration. Nous avons démontré que nous avons le savoir-faire et l'expertise pour créer la francophonie de l'avenir. Une francophonie diversifiée et plurielle.

Mais cette francophonie existera seulement si le gouvernement adopte cette cible de réparation et de croissance et se donne véritablement les moyens de l'atteindre.

Je vous remercie et je suis prête à répondre à vos questions.